

## **Église et Monuments religieux.**

Dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune de Franois s'est dotée d'un patrimoine immobilier religieux important.

La première construction nouvelle fut l'église.

Nous avons tenté d'en identifier les différentes étapes d'édification à partir de recherches dans les archives municipales (période de 1800 à 2000).

### **Contexte et organisation religieuse au début du siècle**

*Pour mettre un terme à une période postrévolutionnaire particulièrement agitée au niveau religieux, Bonaparte et le pape Pie VII ont signé le 15 juillet 1801 le Concordat. Les grandes lignes de cet accord adopté le 8 avril 1802 par le Corps législatif de la République portent sur la liberté de culte de la religion catholique, religion de la majorité des Français à cette époque.*

*Après 1801, les cures et succursales rétablies appartiennent aux communes. La paroisse constitue l'unité territoriale de base au sein de laquelle s'exerce le ministère du prêtre. Elle peut être soit cure, soit succursale. La cure, généralement située au chef-lieu de canton, en l'occurrence Pouilley-les-Vignes, est desservie par un curé pouvant être assisté de vicaires. La succursale, englobant plusieurs communes rurales, un ou plusieurs quartiers des villes, est attribuée à un desservant.*

*C'est en 1800 que le canton d'Audeux a été choisi comme chef-lieu.*

*Conseil de Fabrique : sous l'ancien régime, l'expression « Fabrique des églises » signifiait à l'origine la construction même des églises, puis ce terme a couvert l'ensemble des travaux de construction, réparations et les dépenses à engager pour l'embellissement et l'achat des objets de culte.*

*Supprimées à la Révolution, les Fabriques furent rétablies en 1802 par le Concordat. C'est un établissement public pouvant recevoir des revenus et des biens qui administre la paroisse. L'établissement est chargé de l'entretien et de la conservation des édifices.*

*Comme le curé, le maire est membre de droit du Conseil de fabrique. Le budget est soumis à l'approbation de la mairie. La commune a obligation légale de suppléer aux charges que la Fabrique ne peut assurer.*

*En 1863, à Franois, le premier budget de la Fabrique est soumis au Conseil Municipal. Suite à de présumées omissions de recettes, le Conseil refuse d'accéder à la demande de subvention en complément des sommes allouées annuellement à la Fabrique.*

*La rigueur et la sincérité du budget de la Fabrique sont mises en cause pendant les années qui suivent, le Conseil de fabrique ne donnant pas toutes les précisions sur ses revenus propres (recettes créées par les offertes lors des obsèques ou dons divers, etc.) Cette situation conduit à ne pas accorder de subventions exceptionnelles au-delà de la dotation annuelle.*

*Mais progressivement, le budget sera présenté en bonne et due forme et accepté par les élus.*

*La loi de séparation des Églises et de l'État votée en 1905 met un terme officiel à l'existence des Fabriques.*

### **Le culte catholique à Franois.**

*« En avril 1803, les Conseils Municipaux de Serre et de Franois sont réunis ensemble dans la maison communale de Serre, chef-lieu de la succursale, pour obéir à la lettre du gouvernement du 7 ventôse dernier (26 février 1803) et à l'arrêté du préfet du 9 germinal (30 mars 1803) au sujet de délibérer sur le culte catholique. »*

Le Maire de Serre a présenté aux Conseils réunis qu'il y avait une église dans la commune de Serre « *qui n'a point été vendue, ni aliénée et qui est propre à exercer le culte catholique* ».

Les Conseils Municipaux ont délibéré que les cultes catholiques s'exerceront dans l'église de Serre.

Elle était desservie par le curé de Pouilley-les-Vignes qui assurait le service paroissial.

Le Conseil Municipal précise qu'il n'y a pas de fonds pour l'agrandissement de l'église qui se trouve trop petite pour la population des deux communes, environ 900 personnes. Après mesurage, sa superficie intérieure était de 275 m<sup>2</sup> 12 cm<sup>2</sup>. Elle pouvait contenir environ 400 personnes.

Ce constat indique la forte fréquentation religieuse de l'époque et présage la construction d'un autre édifice cultuel.

En effet, en 1806, de concert avec le préfet, l'évêque, par décret, a permis aux habitants de Franois de construire à leurs frais une chapelle pour y être desservie par un vicaire ou un chapelain, à charge de lui fournir un traitement de manière convenable.

Elle a été construite en haut du village, au niveau de l'actuel n° 2 Grande Rue, pour servir de supplément à celle de Serre. A côté, il

existait une maison communale située à 3 mètres de la chapelle, nommée « le château », dans laquelle résidait un prêtre. En effet, elle a été occupée par les curés de Serre jusqu'en l'an 11 (1804).

Le mesurage de la chapelle de Franois donnait une superficie de 132 m<sup>2</sup> à savoir, pour le chœur : 3,50 m de longueur sur 8 m de largeur soit 28 m<sup>2</sup> ; la nef mesurait 13 m de longueur et 8 m de largeur. Elle était pourvue de tous les meubles nécessaires à l'exercice du culte, ainsi que des ornements convenables.

M. PICQUARD, jeune ecclésiastique, a été désigné vicaire desservant.

Franois n'est pas pour autant dégagé de ses obligations de concourir aux dépenses du culte et du pasteur de Serre. En 1819, faute d'un nombre suffisant de prêtres, il n'y a plus de desservant à Franois. Les offices sont célébrés à Serre et parfois le curé se déplace à Franois. En 1825, le préfet ordonne que Franois paie la moitié des dépenses liées à l'achat de livres de chants et d'un ciboire.

En 1808, à Franois, on compte 76 feux et ménages, celui de la « Flie », 18 feux et ménages et 18 maisons construites sur la route de Dole dont la plus grande partie est constituée d'auberges pour les voyageurs, ce qui fait au total 506 individus.

Le village de Serre contient 76 feux et ménages, ce qui donne une population de 361 individus.

Le 25 avril 1819 paraît une ordonnance du roi Louis XVIII qui accorde aux communes une augmentation de 600 succursales à ériger dans son royaume. Celle de Franois était dans le cas de profiter de la bienveillance de Sa Majesté. En conséquence, le Conseil établit une demande pour ériger l'église en succursale. Cette situation trouvera son aboutissement en mai 1829 par ordonnance du roi.

### **La construction de l'église.**

A la suite de la délibération du **4 décembre 1824**, par laquelle le Conseil Municipal de Franois demande l'autorisation de couper deux portions du quart de réserve des bois appartenant à la commune « *pour employer les produits à faire construire une nouvelle église* », l'administration royale donne ses prescriptions pour l'exploitation, la vente et l'adjudication des coupes de 11 hectares environ faisant partie des plus âgées du quart en réserve des bois de la commune de Franois.

*Note sur les bois de réserve appelés quarts en réserve : ¼ de la superficie devait être laissé au repos, sans rien prélever. Le but était de produire de la futaie et de parer aux dépenses imprévues, mais à condition que l'exploitation soit soumise à autorisation exceptionnelle.*

A la demande réitérée des habitants que l'on procure à la commune une église assez spacieuse pour contenir le nombre des paroissiens, le Conseil a reconnu :

*« Que, si dans un temps, l'église était assez spacieuse, sa capacité n'est plus dans la proportion de la population qui s'est accrue considérablement et dont le nombre est au moins le double de ce qu'elle était il y a 40 à 45 ans,*

*Que l'édifice situé à une extrémité du village n'est point à la proximité des habitants, que le sol sur lequel il est placé est une terre marneuse contraire à la salubrité et d'une marne à occasionner des maladies,*

*Que le cimetière qui l'avoisine et où les corps ne se consomment que difficilement ne convient pas aux inhumations, sans parler de la superficie insuffisante que la commune possède au centre du village, un terrain assez spacieux pour y placer avantageusement une église et un cimetière, tels que le demandent les habitants,*

*Que, en ce qui concerne les ressources nécessaires, la commune peut disposer de deux cantons de ses bois de réserve ; l'un s'appelle « jeune canton » de la contenance de 8 hectares, l'autre canton sous le nom de Caron en contenance de 31 hectares. Le rapport serait de l'ordre de 45 000 francs. »*

Le Maire est autorisé à demander auprès des autorités compétentes la vente des bois. Il sollicite donc l'accord du préfet ainsi que son autorisation pour la nomination d'un architecte.

**En février 1826 :** Après accord du préfet qui spécifie que Sa Majesté avait autorisé la vente du quart de réserve de la commune à l'effet de construire une église, il était recherché un emplacement convenable. L'architecte MARNOTTE (*par ailleurs architecte de la ville de Besançon, de 1823 à 1836*) a été invité à venir sur les lieux.

*« Le choix de l'emplacement de l'édifice est guidé par la commodité de l'emplacement au centre du village. Si l'on construisait à l'extrémité supérieure du village où est la petite chapelle, la place serait trop petite, trop marécageuse et mal exposée. Les habitants de la levée de Dole, de la Flie, du bas du village seraient trop éloignés. La maison adjacente à la chapelle est humide et dégradée, mal exposée et peu convenable pour un presbytère ; si l'on construisait en bas du village, il faudrait acheter des vignes de plusieurs particuliers dont la plupart ne voudraient pas vendre, qu'il faudrait bâtir un presbytère et que les habitants de l'autre extrémité du village seraient trop éloignés. Le centre du village est le seul emplacement. M. de BETANCOURT désirant faire un sacrifice généreux en faveur des habitants de Franois offrait d'échanger sa maison, aisances et dépendances, contre celle de la*

*commune qui servait de presbytère moyennant un retour qui paraît fort raisonnable.*

*Que là on trouverait pour servir de presbytère une maison bien construite, bien située, assez vaste et en bon état, un terrain contigu et aboutissant sur la voie publique propre à construire une église, que c'était le vœu de la presque totalité des habitants et l'avis de M. l'architecte. ».*

C'est en 1826, que l'archevêque Paul AMBROISE, frère de VILLEFRANÇON, permet la construction de l'église projetée, et précise « *que jamais la présente permission puisse bien préjuger en faveur de la demande qui pourrait être faite dans la suite pour la commune de Franois d'être démembrée de la paroisse de Serre et de former une église succursale ou vicariale indépendante de ladite paroisse* ».

Cette situation trouvera son aboutissement en juillet 1829... En effet, sur ordonnance du roi Charles X par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, « *la commune de Franois est distraite du territoire de la succursale de Serre, canton d'Audeux, département du Doubs, diocèse de Besançon et est érigée en succursale.* »

« *Donnée en notre château de Saint-Cloud le dix-neuvième jour du mois de juillet de l'An de grâce mil huit cent vingt-neuf et de notre règne le cinquième* ».

L'année suivante, la croix en pierre qui se trouve directement devant l'emplacement de la nouvelle église est déplacée au cimetière.

Le devis d'édification de l'église s'élevait à 78 000 francs.

La vente des quarts de réserve prévue laisserait encore une disponibilité de 23 648 francs, après les frais d'échange avec M. de BETONCOURT s'élevant à 12 300 francs.

« *La commune avait les ressources plus que satisfaisantes pour la construction d'une église que ses ressources ne pouvaient avoir un emploi plus louable et plus désiré par tous les habitants de la commune, que les vieillards désiraient encore vivre quelques temps pour voir cet édifice terminé afin d'être assurés de recevoir les secours de la religion dans les derniers instants et être assurés qu'en expirant, les nouveaux arrivants seront formés à la vertu et marcheront sur ses traces, que tout autre emploi n'aboutirait qu'à rendre la commune riche, d'être riche, comparable à l'avare qui périt de misère à côté de son argent.* »

La commune délibère et accepte donc « *les plans dressés par M. MARNOTTE pour la construction d'une église à Franois ayant été reconnue conforme aux vœux des habitants de la commune et adoptée dans tout son entier les devis subordonnés aux prix résultants des appels d'offres* ».

## **Devis instructif par M. MARNOTTE**

*« L'église sera édifiée au centre du village, sur un terrain appartenant à la commune. Elle sera voisine du presbytère. Sa façade donnera sur la rue principale et sera précédée d'une place implantée d'arbres.*

*Sa façade sera décorée d'un péristyle d'ordre dorique et le porche précédera trois nefs ornées de colonnes ioniques. Le clocher recevra dans son soubassement le cadran de l'horloge et la partie supérieure se terminera par une lanterne surmontée d'un dôme, chose à laquelle la commune tient essentiellement. Le sondage du terrain fait apparaître au premier mètre une terre ordinaire facile à enlever, le second et le troisième donne une terre rouge extrêmement dure et solide où la pioche entre difficilement et en dessous se trouve un banc de glaise dont la profondeur est inconnue et dans laquelle on ne tarde pas à trouver de l'eau.*

*Le meilleur mode à suivre pour les fondations de l'édifice était de l'établir à 1,50 m de profondeur moyenne sur de longues et larges pierres de taille à l'instar des conditions antiques, lesdites pierres placées les unes contre les autres fixées solidement sur le terrain.*

*Toute la pierre qui sera employée, tant en fondations qu'hors des terres, sera tirée d'une carrière qui sera ouverte à cet effet au lieu dit « Le Grand Noyer », territoire de la commune où l'architecte a fait faire des recherches. »*

*« Le sable nécessaire sera tiré du lieu appelé Saint-Joseph. »*

*En préparation du terrain, « il fallait rendre libre la place à construction : sur l'emplacement, il existait deux petites baraques tombant en vétusté et une écurie appartenant à la commune dont les matériaux ne pouvaient servir à la nouvelle bâtisse. Le produit pourrait être employé à la construction du mur qui doit séparer l'église du jardin de la cure et au nivellement du pourtour de l'église ... »*

**En juin 1828**, des fouilles sont entreprises dans plusieurs endroits du territoire pour trouver une carrière avantageuse pour la construction de l'église : *« après renseignements pris par les anciens, vieillards de la commune qui assurent que dans la coupe ordinaire de 1828 où il existe une roche considérable, ils ont vu enlever toutes les pierres du château de François et où l'on pourrait encore en trouver pour tout l'édifice. »*

La commune demande donc au préfet d'ouvrir la carrière à cet endroit, sur 10 ares ; elle se trouve à proximité d'un chemin qui sert de vidange de coupes et ne comporte que des arbres de faible valeur.

*« La carrière produisait de gros matériaux en abondance et ne fournissait presque pas de douettes, (pierres de parement). Les moellons ne conviendraient pas pour une hauteur de 40 pieds, il fallait faire du solide, donc réaliser la façade en taille, les secousses de la cloche pourraient ébranler l'édifice ».* Les pierres de taille seront extraites des carrières de Chailluz. »

Choisies au sein du Conseil Municipal, quatre personnes sont nommées pour faire les marchés autorisés par régie (il ne s'est pas présenté d'entrepreneur après trois affichages successifs), en ce qui concerne les tailles de pierre, l'extraction, les fondations et la maçonnerie pour le corps de l'église. Le Conseil Municipal a nommé : Joseph PAGUET, Philippe CORNE, Claude CORNE et François MAURIVARD. Ce dernier est désigné par le préfet pour quittancer les mandats et mémoires (mai 1828). Le marché et les conditions sont fixés avec les Sieurs BELGY, Antoine BELOT et AUET, pour l'exécution de toute la maçonnerie en ce qui concerne la main-d'œuvre et le métré des travaux.

Les bois, plateaux, cordages nécessaires pour les échafaudages seront fournis par la commune ainsi que les pieds de chèvre et autres matériaux, pierre à pied d'œuvre.

Les maçons ne fourniront d'autres outils que leurs marteaux, truelles et rabots.

Le choix de l'appareilleur, M. GULFE de Voray est effectué.

*Note : L'appareilleur est le principal ouvrier chargé de l'appareil des pierres d'un bâtiment. C'est lui qui trace les épures par panneaux ou par équarrissement, qui préside à la pose au raccordement, etc.*

*Un appareil (ou opus en archéologie) est la façon dont les moellons, les pierres de taille, les dalles, les pavés ou les briques sont assemblés dans la maçonnerie.)*

**En octobre 1828**, une ordonnance du roi est prise pour la construction d'un four à chaux temporaire sur un terrain situé à 220 m d'une forêt qui appartient à la commune. Ce four destiné à fournir le produit à employer pour la construction de l'église ne tiendra activité que pendant la durée des travaux et sera démoli ensuite.

**En décembre**, un état des finances de la commune est dressé concernant les travaux en cours et ceux projetés :

° construction de l'église : 78 000 francs

° mur de clôture au cimetière : 2 300 francs

**DÉPARTEMENT DU DOUBS.**

---

**TRAVAUX**  
**A ENTREPRENDRE.**

---

**LE** mardi 3 février 1829, à midi, il sera procédé, en l'Hôtel de la Préfecture à Besançon, et par-devant M. le Secrétaire-général faisant fonctions de Sous-Préfet du 1<sup>er</sup> arrondissement, à l'adjudication des ouvrages ci-après désignés, pour la construction de l'Eglise de François, et ensuite de Soumissions cachetées; savoir :

Charpenterie, évaluée par le S <sup>r</sup> . Marnotte, architecte de la ville de Besançon, à . . . . .	7,712 fr. 13 cent.
Gypserie et Peinture à la colle, à . . . . .	4,334 83
Menuiserie, à . . . . .	2,556 78
Serrurerie, à . . . . .	1,580 "
Vitrierie et Peinture, à . . . . .	1,262 "
Ferblanterie, à . . . . .	1,486 "
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>18,931 fr. 74 cent.</b>

**Les Soumissions pourront être partielles, ou comprendre la totalité des susdits ouvrages. Elles seront reçues au Secrétariat-général de la Préfecture jusqu'à midi du 3 février prochain, et l'on pourra y prendre connaissance des plans, devis et conditions. Tout Entrepreneur devra joindre à sa Soumission un certificat constatant sa capacité pour l'exécution des ouvrages qu'il soumissionnera.**

Fait à Besançon le 8 janvier 1829. Le Secrétaire-général,  
Signé Astu. DE JOUFFROY.

---

**MODÈLE DE SOUMISSION.**

JE soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à \_\_\_\_\_ déclare, après avoir pris connaissance exacte des plans, devis et cahier des charges déposés à la Préfecture du Doubs, où ils m'ont été communiqués, vouloir me rendre adjudicataire des travaux en (désigner les ouvrages) à exécuter pour la construction de l'Eglise de François, moyennant la somme portée au devis du S<sup>r</sup>. Marnotte, sauf un rabais

DEPARTEMENT DU DOUBS.  
**TRAVAUX**  
à exécuter  
POUR LA  
**construction d'églises.**

**TROISIEME AFFICHE.**

Le Lundi onze Février prochain, il sera procédé, en l'Hôtel de la Préfecture à Besançon, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter.

1° Pour la construction d'une Eglise à François, évaluée, d'après les devis de M. l'architecte Marnotte, à 75,922 fr. 25 c.  
2° Pour la construction d'une Eglise à Avanne, évaluée par le même architecte à 52,561 fr. 82 c.  
Ces évaluations ne comprennent point les honoraires de l'architecte, qui demeureront à la charge des communes.

Toute personne qui voudra concourir, joindra à sa soumission, 1° un certificat délivré par un architecte patenté ou par un ingénieur civil ou militaire, constatant qu'elle a les qualités et les connaissances requises pour exécuter des travaux importants de l'espèce; — 2° La patente qui a dû lui être délivrée pour l'année courante. — 3° Elle s'obligera en outre à fournir une caution en immeubles, égale au sixième du montant de l'adjudication, sur lesquels immeubles il sera pris une première inscription hypothécaire pour garantie de l'exécution des Travaux.

Les personnes qui désireront prendre connaissance des plans, devis et conditions, pourront en avoir communication à la Préfecture (1<sup>re</sup> Division), tous les jours, de midi à deux heures.

Les soumissions cachetées, rédigées sur papier timbré et portant sur l'adresse, *Soumission pour la Construction de l'Eglise de* seront reçues par M. le Secrétaire-général de la Préfecture jusqu'au 11 février prochain, à 11 heures du matin. A midi, les soumissions reçues seront ouvertes, en conseil de Préfecture, par le Préfet ou son délégué, et l'adjudication sera passée, s'il y a lieu, aux entrepreneurs qui auront fait les offres les plus favorables et qui offriront en même temps toutes les garanties nécessaires. S'il arrivait que deux soumissionnaires fissent des offres à peu près égales, ils pourront être admis à faire des rabais jusqu'à l'extinction d'un dernier feu.

Les adjudicataires seront chargés de payer, lorsqu'ils en seront requis administrativement, tous les frais d'affiches, timbre, enregistrement et autres quelconques relatifs à leurs adjudications.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture à Besançon, le 15 Janvier 1828.

**Le Préfet du Doubs, COMTE DE MILON.**

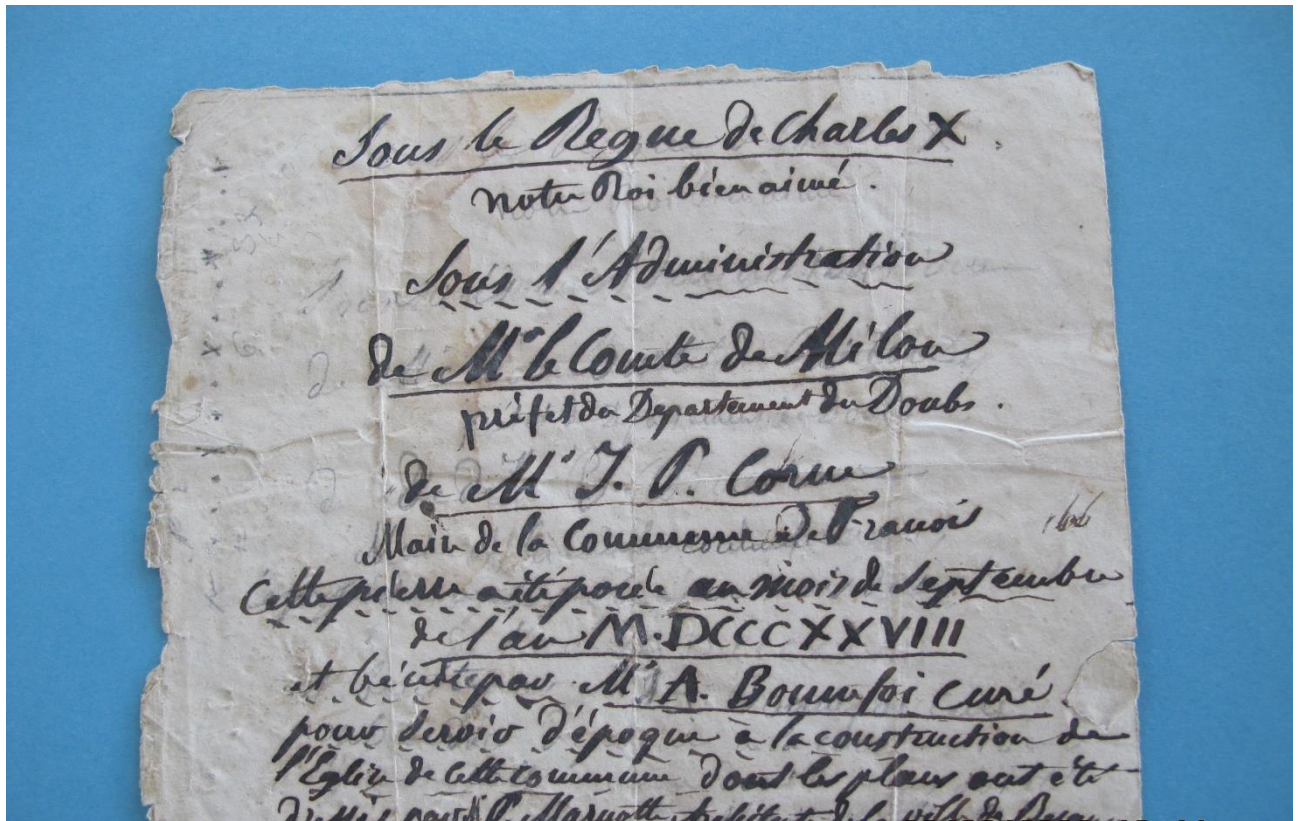
**MODELE DE SOUMISSION.**

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à \_\_\_\_\_, y possédant (désigner les biens fonds) en valeur de \_\_\_\_\_, déclare, après avoir pris connaissance exacte des plans, devis et cahier des charges déposés à la Préfecture du Doubs, où ils m'ont été communiqués, vouloir me rendre adjudicataire des Travaux à exécuter pour la Construction de l'Eglise de \_\_\_\_\_ pour la somme de (mettre la somme en toutes lettres), et ce, dans le temps prescrit par le cahier des charges et aux clauses et conditions portées dans les devis de M. l'architecte (désigner le nom de l'architecte); et pour sûreté et garantie de mon entreprise, j'offre pour caution M. (nom, prénoms de la caution), demeurant à \_\_\_\_\_, lequel possède des immeubles suffisans, francs d'hypothèques, et consent à passer l'acte de cautionnement lorsqu'il en sera requis.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 1828.

Signature de l'Entrepreneur et de sa Caution.  
BESANCON, V. DACLIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE LA PREFECTURE.

03/03/2022 10:18



### **Les prévisions budgétaires en 1829.**

Montant des dépenses à faire dans l'intérieur de l'église pour 1830 : confection d'un maître-autel et de deux petits, d'une chaire à prêcher, d'un confessionnal, d'un appui de communion, de fonts baptismaux, de chandeliers, d'une statue de la Vierge et son piédestal, au total 10 600 francs et 6 000 francs pour une cloche, dépense couverte par la vente de bois.

Les dessins concernant les ouvrages à exécuter pour construction d'autels, des candélabres dont le sieur GLESINGER s'est chargé sont acceptés, sauf celui de la chaire qui doit subir des modifications. (A noter que GLESINGER a œuvré dans les chapelles de l'église Sainte-Madeleine à Besançon en 1831).

**En 1831**, une somme de 500 francs est provisionnée pour les formes du chœur de l'église, mais les entrepreneurs potentiels estiment que la somme allouée est insuffisante. Un complément sera voté ultérieurement ainsi que 400 francs pour deux tableaux à savoir un

Saint-Isidore (*patron des laboureurs*) et la Sainte Famille de Saint Joseph et de la Sainte Vierge.

**En juillet 1832**, des indemnités sont fixées pour les différents propriétaires des terrains sur lesquels la pierre a été excavée et remis en état « propres à la végétation ». La somme totale s'élève à 410 francs.

**En 1833**, les équipements se poursuivent par une provision de sommes pour acquérir la première horloge 1 800 francs, des bancs 1 500 francs, une armoire à la sacristie 500 francs, l'aménagement de la place devant l'église avec une implantation d'arbres et la clôture de l'église, le mur étant de toute nécessité : en effet, le bétail et les voitures vont jusqu'à l'entrée de l'église et peuvent endommager les murs.

**En novembre 1834**, l'architecte MARNOTTE établit un nouveau plan pour la confection de bancs plus longs qui, à l'origine, s'avéraient insuffisants pour contenir la population. Le travail devra être exécuté dans les 3 mois après adjudication. Le plancher sera en bois de chêne de 4 cm, bancs en chêne de 6 cm, accoudoirs sculptés aux deux extrémités, les boiseries en bois de chêne, ornements en bois de tilleul.

Confessionnal en bois de chêne, conforme à celui déjà existant à droite de l'entrée.

**En mars 1835**, l'adjudication des bancs se pratique au rabais et à l'extinction des feux.

M. MARENNE a fait une proposition à 4 480 francs.

*« Un 3<sup>ème</sup> et dernier feu allumé s'est éteint sans que pendant sa durée il ait été fait aucun autre rabais, l'adjudication a été donnée au Sieur MARENNE, menuisier à Saint-Ferjeux. »*

### **1839 : dégradations de l'église dues à des problèmes d'étanchéité.**

*« Si l'on n'avisait pas au plus tôt aux moyens d'arrêter les dégradations toujours croissantes de l'église, elles entraîneraient nécessairement la ruine de ce monument religieux pour lequel il a été fait de grands sacrifices, que Monsieur le Préfet, par sa lettre du 17 août dernier en suite du rapport de l'autorité ecclésiastique, invitait le Conseil Municipal à prendre de suite des mesures nécessaires pour cet*

*objet, mais que la situation financière de la commune n'avait pas permis de s'en occuper, qu'il évaluait cette dépense à 10 000 francs ».*

**En août 1840**, M. PHILIBERT, architecte, est nommé pour s'occuper des réparations à l'église et à la fontaine.

**En 1841**, M. LANTERNIER demande un supplément de 300 francs pour augmentation de la charpente du clocher, ce qui lui est accordé.

### **Premières réparations et agrandissement de l'église :**

Il est noté la participation bénévole d'une équipe formée des habitants à ces travaux dans le but de faire en baisser le coût pris en charge par la commune.

## **NOUVELLES ACQUISITIONS**

**En 1845**, à la suite du vol de beaucoup de vases précieux dans les églises du voisinage, un coffre-fort est commandé qui sera placé dans l'église et dans lequel les vases sacrés seront en sûreté contre les effets du vol et exempts de toute profanation.

**Mai 1850** : l'assurance du mobilier de l'église et de la sacristie (15 000 francs) est souscrite auprès de la compagnie « la Paternelle » à compter du 4 juillet et pour 10 ans.

**En 1853** : les chênes qui se trouvaient sur le tracé de la ligne de chemin de fer ont été coupés puis équarris pour être employés à la confection d'un beffroi et à diverses réparations des bâtiments communaux.

Le bois du beffroi a été scié par M. GENESTIER, scieur de long, demeurant à Serre-les-Sapins qui a été rétribué pour 5 journées.

Claude François MARLET, charpentier, en a réalisé la confection.

### **Agrandissement de l'église.**

**Février 1856** : « *Depuis longtemps les eaux pluviales, par un vice de construction, s'introduisent dans le sanctuaire de l'église, y causent de grands dégâts, que de plus, l'autel qui n'avait aucune proportion voulue par le canon exige aussi l'agrandissement dudit sanctuaire pour la décence et la dignité du culte, ajouté qu'une réparation partielle comme on l'avait faite il y a quelques années était insuffisante et très onéreuse*

*à la commune, qu'il fallait dans l'intérêt de ladite commune reconstruire le chœur dans les meilleures conditions afin de prévenir les dépenses inutiles et sans objet.»*

Le Conseil Municipal, après avoir fait dresser plans et évaluation précis par M. Victor BAILLE, architecte à Besançon, lesquels se montent à la somme de 18 884 francs, vote la somme de 19 000 francs sur les fonds disponibles de la commune pour la reconstruction et l'agrandissement du sanctuaire de l'église ».

**En avril :** au plan primitif de M. BAILLE, le sanctuaire est un peu trop étroit soit pour y allouer un autel, soit pour les cérémonies du culte. Il y est ajouté 35 cm de chaque côté.

**En août :** vu le changement opéré par M. BAILLE, vu que la commune a fait faire dans le transept du premier plan de M. BAILLE deux piliers, six ouvertures et l'agrandissement du sanctuaire, ces changements font une augmentation de 3 730 francs.

L'adjudication des travaux sera attribuée à M. JOUFFROY de Saint-Vit pour la somme de 17 190 francs.



Dans l'exposé du devis des travaux, il est précisé que « *l'abside circulaire est couverte par une calotte appuyée contre un mur de pignon. On n'a jamais pu arrêter les gouttières qui se forment le long de son rivage.* » Outre que l'église est trop restreinte pour les cérémonies, trop petite pour la population, c'est une des raisons du principe de l'agrandissement.

Les menuiseries, stalles, autel, tout le mobilier et la décoration seront déposés et enlevés par les soins de la Fabrique qui fera aussi exécuter la cloison nécessaire pour fermer la nef pendant les travaux d'agrandissement.

**En 1857 :** les professionnels retenus pour divers équipements sont M. MARECHAL, peintre en vitraux, domicilié à Metz pour les vitraux à placer dans le sanctuaire, M. LOSINGER pour confectionner les marches d'autel, M. BOUQUIN, marbrier à Saint Amour, pour fournir des marbres de toute couleur pour la reconstruction du maître-autel, M. BIGANDET, sculpteur doreur à Besançon pour le tabernacle.

**En août 1858 :** « *Il était urgent et indispensable de construire au fond du sanctuaire de l'église un retable, consistant en quatre colonnes, corniche en marbre, d'y placer un tableau pour l'orne* ». Vote de 10 000 francs.

Le maire est autorisé à traiter avec M. BOURQUIN, marbrier à Saint-Amour (Jura), avec le Sieur BIGANDET, doreur à Besançon, et pour le tableau avec M. BAILLE, peintre d'histoire à Besançon.

**En octobre 1859 :** « *la commune a fait des sacrifices assez considérables pour doter son église de vitraux peints assez remarquables et que, par conséquent, pour les conserver et les soustraire à quelques accidents, il est indispensable d'y placer des grillages* ». Travail confié à M. SAGE, maître serrurier à Franois, qui réalisera par ailleurs des colonnes en fer pour le retable.

**En février 1860 :** les deux fenêtres du transept sont entièrement usées et donnent passage à la pluie et au vent, il est impossible de les laisser en cet état. Il est urgent de les faire semblables à celles du sanctuaire. Il est proposé de passer un marché avec M. MARECHAL, peintre en verre à Metz. Vote de 1 270 francs 65 centimes. Ces fenêtres seront, comme les autres, reconnues par l'architecte de la commune.

**En novembre :** « *L'église étant dépourvue de confessionnaux, il fallait profiter d'une circonstance tout à fait providentielle : le Sieur Jean François JOLY, menuisier à Franois, se trouvant posséder deux confessionnaux tout neufs, en bon bois de sapin, peints couleur de chêne d'une grande et vaste dimension, bien commodes et même élégants dans leur façon, les offre à la commune de Franois pour un*

*prix fort modique qui ne va pas à la moitié de leur valeur. Le Conseil Municipal d'après les observations de M. BAILLE, architecte, reconnaissant que lesdits confessionnaux sont d'une valeur bien supérieure au prix demandé par M. JOLY. » vote la somme de 370 francs.*

**En décembre :** le tableau représentant l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et « *répondant parfaitement aux exigences des personnes les plus minutieuses* » sera réglé fin 1860 à M. BAILLE.

**Comme dans tout bâtiment, après la construction, vient le temps de l'entretien maintenance, des réparations et quelques nouveaux équipements.**

### **L'HORLOGE**

**En mai 1878 :** l'horloge installée en 1832 « *ne peut plus marcher, la pièce principale, l'échappement s'étant brisé par les gelées du dernier hiver. Les habitants de la commune, en travaillant à la campagne ont l'habitude de l'entendre sonner et savent à quel moment de la journée ils se trouvent. Cette privation leur pèse. L'horloge actuelle ne peut plus être réparée. Il est proposé de traiter de gré à gré avec un horloger pour en acquérir une nouvelle.* »

Les travaux de confection et mise en place de l'horloge sont assurés par l'entreprise PRETRE, père et fils, de Rosureux, canton du Russey, avec une garantie de 10 ans. Elle fonctionnera quatre jours après avoir été remontée. Elle frappera l'heure sur la petite cloche qui sera répétée à deux minutes d'intervalle sur la grosse cloche. La demi-heure sera annoncée par un seul coup sur la petite cloche. Un horloger expert sera nommé pour vérifier que le cahier des charges a été respecté. C'est M. PESCHELOCHE qui assurera cette mission.

L'horloge sera renfermée dedans un buffet ou armoire en propre menuiserie, peint, vitré, fermant à clef. Prix : 2 400 francs, minorés de 200 francs pour reprise de l'ancienne horloge.

**En mars 1896,** la réparation de l'horloge communale est effectuée par M. RAHN, horloger, pour la somme de 130 francs.

**En 1933,** un marché est passé avec M. PRETRE Lucien, horloger à Rosureux pour installation de cadrans et mise en marche parfaite de l'horloge (2 900 francs) et réparations diverses.

**En 1972**, il est procédé à la révision complète de l'horloge en atelier en même temps qu'une remise en état de la petite cloche.

**En 1976**, le remplacement d'un cadran de l'horloge sera effectué par l'entreprise PRETRE de Bretonvillers.

## **LE BEFFROI**

**En juin 1861** : « *Le beffroi se trouve dans un état tel qu'il a été nécessaire de poser des barres de renfort pour le consolider car la charpente de la grosse cloche ayant été placée postérieurement à celle de la petite et au-dessus de celle-ci, elle a éprouvé de si fortes secousses, qu'on a dû faire immédiatement des réparations...* » Elles ont été confiées à M. Jean SAGE, serrurier à Franois pour 250 francs.

**En 1968** : la réparation du beffroi est assurée par les Ets DOR de Dijon pour la somme de 5 800 francs.

**En 1981** : le remplacement du bois par des éléments métalliques est réalisé dans le beffroi et la petite cloche est mise en place en partie supérieure.

## **LES CLOCHES**

**La petite cloche** : Nom « Edith », Diamètre 136,7 cm, poids 1 420 kg, Fondue par BOURNEZ (Frères et Sœur) à Morteau, en 1890, Chante le Do3. Elle a été acquise et installée en **1831**.

*Parrain : Robert de LINIERS, Marraine : Edith de BEAUSÉJOUR  
(Sources : CLOCHESCOMTOISES)*

**La grosse cloche** : Nom : « Jeanne Victorine Sidonie », diamètre 160,2 cm - poids : 2 560 Kg. Fondue par Bournez (Père et fils) à Morteau en 1853 (*Source CLOCHESCOMTOISES*). Chante le Si2.

*Parrain : Jean-Pierre CORNE, Marraine : Sidonie de LINIERS née PERTUSIER.*

**En mars 1853** : la commune, dont les maisons sont disséminées sur son territoire, ne possède qu'une cloche, de sorte que les habitants des hameaux qui sont éloignés de 3 ou 4 km du village ne les entendent souvent pas ou ne peuvent distinguer les coups des offices et y arrivent souvent trop tard. Cette dépense s'élèverait à 7 000 francs. La décision d'achat d'une seconde cloche se concrétise en mars 1853 par l'acquisition d'une cloche d'environ 2 000 kg à placer au clocher. Marché à passer avec M. BOURNEY (père) fondeur à Morteau, pour le 15 août prochain.

La facture de M. Généreux Constant BOURNEY artiste fondeur à Morteau, pour la cloche qui pèse 2 525 kg à raison de 2,40 francs/kg, ce qui fait la somme totale 8 585 francs. A déduire de cette somme l'ancienne cloche pesant 145 kg à 2,50 francs / kg soit 362 francs.

**En octobre 1875** : la réparation de la cloche et du beffroi par les soins de M. BOURNEZ, fondeur à Morteau, est effectuée pour 800 francs.

Une convention est passée entre le maire et M. BOURNEZ, fondeur mécanicien demeurant à Morteau :

*« M. BOURNEZ s'engage à changer à nouveau et à mettre à neuf le système de roulement des deux cloches de Franois, système de roulement identique à celui placé aux grosses cloches composant la sonnerie de la métropole de Besançon, soit à la tour paroissiale de Saint-Jean. »*

**En mars 1890** : la plus petite et la plus employée des deux cloches est fêlée et hors d'usage. Le Conseil Municipal décide de remplacer cette cloche par une nouvelle qui sera du même poids et en accord avec la grosse ; il décide d'en placer une sur le fronton de la maison commune pour le service des écoles et décide de traiter avec M. BOURNEZ fondeur à Morteau.

Une convention est établie entre le maire de Franois et M. BOURNEZ.  
*« Il existe au-dessus de la tour de l'église de Franois une cloche fêlée et hors d'usage que la commune est dans l'intention de faire refondre. Cette cloche a un diamètre de 1 m 360 et peut peser 1 500 Kg. Il faut la refondre du même poids afin de lui conserver le même son et que l'accord qui existe entre les deux cloches soit conservé, cette condition d'accord est garantie par le fondeur. »*

*« Le sieur BOURNEZ s'engage à refondre cette cloche (...) s'engage à descendre la vieille cloche de la tour, la commune en fera le transport depuis le pied de la tour jusqu'en gare de Besançon, le transport en chemin de fer étant à la charge de l'entrepreneur comme aussi le transport de la nouvelle cloche jusqu'en gare de Besançon où la commune la prendra pour la conduire au pied de la tour où le fondeur*

*la prendra pour la monter à la place qui lui est indiquée et l'ajuster convenablement de niveau et d'équerre afin que l'on puisse faire sonner cette cloche avec autant d'aisance que possible. Cette nouvelle cloche sera (...) revêtue des ornements d'usage et portant en relief les inscriptions qui seront dictées par l'administration municipale. »*

Le fondeur s'engage en outre à fournir une petite cloche de 50 Kg qui sera assortie de tous les accessoires de sonnerie et roulement, enfin tout jusqu'à la corde et mise en place au fronton de la maison commune ...

Le poids des cloches sera constaté sur la bascule publique établie au-devant de la maison commune.

Coût : 1 937,50 francs

**En mai 1890** : le Conseil Municipal trouve que la cloche fournie par M. BOURNEZ n'est pas en accord avec l'autre, n'a pas un son agréable, qu'elle ne remplit pas les conditions du marché et est d'avis de la refuser, souhaite nommer un expert pour la vérification de la cloche refondue (100 francs).

**En juillet 1892**, le Conseil Municipal vote une somme en faveur de la Fabrique pour faire sonner la grosse cloche régulièrement (service des cloches et du chant) et les années suivantes, avec le droit de supprimer cette subvention s'il y avait interruption du service.

**En octobre 1893** : les persiennes du clocher sont pourries et doivent être renouvelées, remplacées par des persiennes en tôle peinte. Plans et devis sont dressés par M. BOUTTERIN Marcel, architecte à Besançon.

**En mai 1905**, « *Le Conseil Municipal demande au préfet l'autorisation de sonner avec la cloche le réveil, le repas à midi et la retraite le soir ...* »

**En Août 1925** : les cloches sont réparées par M. FAUCONNET spécialiste à Besançon pour la somme de 1 680 francs.

**En 1952**, suite à usure, les cloches sont mises sur billes par l'entreprise POURCELOT de Houtaud.

**En décembre 1953**, le devis pour électrification des cloches par l'entreprise PRETRE de Bretonvillers est retenu.

**En 1972**, une remise en état de la petite cloche en même temps qu'une révision complète de l'horloge en atelier et sont effectuées.

**En 1981** : le remplacement du bois par des éléments métalliques est réalisé dans le beffroi et la petite cloche est mise en place en partie supérieure.

## **L'ORGUE**

**Le 14 janvier 1843**, sur demande du Conseil de fabrique ayant pour objet l'acquisition d'un jeu d'orgue pour l'église, le Conseil Municipal vote une somme de 5 000 francs considérant que celle-ci est dans l'intérêt du culte et du bien général.

**Le 1<sup>er</sup> juin**, le devis/marché est établi entre M. BENOIT et la commune de Franois pour construction d'un orgue de 2,67 m propre à « *desservir l'office divin et à décorer l'église de Franois* ».

M. BENOIT, facteur d'orgue domicilié à Paris, rue Greneta « *s'engage à fournir un orgue de 2,67m à la commune de Franois, vendu et posé pour le 20 août prochain* ». L'orgue sera confectionné selon un cahier des charges bien détaillé...

Notamment : l'orgue sera confectionné avec 2 claviers de l'étendue de 54 touches, un clavier à pédale, matériau en étain, laiton, bois sapin et chêne.

**Le 24 août**, le Conseil Municipal « *a observé que le jeu d'orgue placé à la tribune de l'église paroissiale par M. BENOIT, facteur d'orgue, étant reconnu comme bon et bien fait par deux organistes de Besançon, comme l'atteste le Conseil de fabrique témoin de l'expertise, il fallait en conséquence le recevoir selon les clauses du marché...* »

**Le 15 décembre**, le Conseil vote une somme pour la confection du buffet de l'orgue et prolongement de la tribune.

**Le 1<sup>er</sup> juin 1862**, le Maire expose au Conseil Municipal que « *le jeu d'orgues ainsi que la soufflerie sont dans un tel état de délabrement qu'il est impossible de les laisser plus longtemps sans s'exposer à de plus grandes dépenses* ». La décision est prise de faire réparer soufflerie et jeu d'orgues par Charles VERSCHNEIDER, facteur d'orgues à Paris, 80 Boulevard Montparnasse. Une convention est établie entre les deux parties qui précise charges et conditions pour la somme totale de 1 000 francs.

Note : *Les orgues VERSCHNEIDER : Besançon (Notre-Dame, 30 rue Mégevand), Naisey-les-Granges, Saint-Eustache à Paris...*

En même temps que la soufflerie, sont prévus des travaux de réparation des pièces usagées, réglages, etc.

Après cette rénovation et jusqu'en 1905, (*date de la loi de séparation des Églises et de l'État*), de la suppression des Fabriques, aucune

trace d'autres travaux n'apparaît dans les délibérations du Conseil Municipal de Franois qui ont pu être consultées.

Ensuite, Henri DIDIER effectuera des travaux en 1911, Jules BOISSIER en 1927 et Curt SCHWENKEDEL en 1954. Ce dernier mit en place un nouveau pédalier de 30 notes. D'origine, le soufflet était actionné à la main. Il fut électrifié ensuite.

En 1974, une restauration de l'orgue s'imposant, elle fut confiée au facteur d'orgue Alfred KERN. L'instrument fut démonté, emmené à Strasbourg, réinstallé à sa place actuelle et enfin inauguré le 11 octobre 1975. La commune supprima la tribune en 1983.

En 2021, l'orgue a été complètement dépoussiéré, vérifié, réglé et équipé d'un nouveau ventilateur (moteur) par M. Claude JACCARD, facteur d'orgue à Fahy-lès-Autrey (70).

## **TRAVAUX et EQUIPEMENTS DIVERS**

**En novembre 1878 :** *« autrefois, des arbres ont été plantés dans l'enceinte du devant de l'église, quatre tilleuls et deux marronniers ainsi qu'un acacia devant une des fenêtres du chœur ; les arbres ont pris des dimensions considérables, les feuilles emplissent les chéneaux et entretiennent de l'humidité constante dans l'église, les racines pénètrent dans le mur d'enceinte et le dégrade ; on va placer une horloge neuve au clocher et les cimes des tilleuls cacheront entièrement la vue des cadrans. Il convient donc de couper les arbres qui portent préjudice à l'église. »*

Déracinement et vente sont réalisés en janvier 1879.

**En 1884 :** le mur devant l'église tombe en ruine. Le mur actuel est à angles droits et sera reconstruit en hémicycle, ce qui agrandira la place et parera ainsi aux encombrements inévitables. Il sera reculé de 3 m et l'entrée fermée par une grille. Architecte : M. LAVIE.

**En juillet 1901 :** le mur d'enceinte de la cour de l'église demande une réfection complète. Réparation urgente et vote de 100 francs.

Par la suite...

**En 1923,** on a installé l'éclairage à l'église.

**En octobre 1928,** on a procédé à l'achat d'un corbillard réalisé par M. PAUTHIER, carrossier à Besançon-Saint-Claude pour la somme de 300 francs.

**En 1949** : des fenêtres de l'église sont rénovées suite aux dommages subis lors de la libération en septembre 1945.

**En mai 1954** : tout le harnachement du corbillard a été remplacé, celui en service étant en mauvais état. Travail confié au bourrelier de Pouilley-les- Vignes, M. BUCY.

Le corbillard a été vendu en **1960**, après passage d'une convention avec les pompes funèbres.

**En 1958**, la toiture de l'église est réparée, sous le contrôle de l'architecte M. NOË.

**En 1963** : un premier chauffage est installé à l'église.

*« Suite à des hivers rigoureux, des pluies persistantes, les murs de l'église s'abiment et les boiseries et la charpente souffrent de l'humidité. Le contact avec une entreprise de chauffage à air pulsé donnerait toutes garanties pour le but recherché »*

**En 1975** : l'installation du chauffage central a été réalisée par l'entreprise RUEDIN.

**En 1982** : des travaux de ravalement des façades, maçonnerie, pierre de taille, abat-sons, façade latérale gauche sont effectués.

### **UN VITRAIL PARTICULIER.**

Le vitrail *« A la mémoire des braves de la commune de Franois morts pendant la guerre de 1914/1818 »* est signé PRETOT et BERTHOZ, dont l'atelier était à Besançon et a été réalisé en 1930.

Le financement a été assuré par la paroisse. Il représente des soldats blessés et un mourant, une femme agenouillée devant une tombe et des anges.

A l'initiative du Conseil Pastoral et du comité de kermesse, de nouveaux vitraux conçus par le maître verrier Pierre-Alain PAROT de Dijon ont été installés dans le chœur.

### **AUTRES SYMBOLES RELIGIEUX :**

#### **LA VIERGE DU CHENE BENI**

**En 1986** : pour des questions de sécurité, la commune décide de couper le chêne situé route de Besançon, au carrefour situé après le pont qui enjambe le chemin de fer. Cet arbre appelé « **Le chêne béni** » contenait dans une cavité creusée dans l'arbre et recouverte par l'écorce, une statuette de la Vierge, placée à une période inconnue. Lors du tronçonnage, la statuette fut malheureusement coupée en deux parties.

Restaurée, elle a trouvé place dans une chapelle de l'église, près des fonds baptismaux.

## **CROIX DE MISSION**

### **Nota : Les croix de mission.**

Elles ont été érigées pour commémorer une manifestation appelée « mission » destinée à entretenir et stimuler la foi des fidèles dans les villes ou villages. Elles étaient prêchées par des prêtres missionnaires, basés à École, qui parcouraient le pays en organisant des cérémonies et des rassemblements importants durant plusieurs jours, au cours desquels ils prêchaient d'une façon percutante et imagée. A la fin de cette Mission on élevait parfois une croix.

La Mission d'École a fonctionné de 1818 à 1977

**Le 2 janvier 1861**, le Maire soumet à l'approbation du préfet une délibération qui a pour objet l'autorisation de placer une croix de Mission « *vu qu'il n'y a pas une seule croix un peu belle dans la commune et que l'on est à la veille d'avoir une Mission* », et de pouvoir traiter de gré à gré avec le sieur Joly, tailleur de pierre à Franois pour le piédestal et avec le sieur DUGOUMOIS et Cie fondeurs à Besançon pour la croix et le Christ. »

Devis de Lucien JOLY, pour le piédestal et le soubassement 578 francs.

Après accord du préfet, le Conseil Municipal vote la somme de 1 277 francs et 64 centimes. La croix de mission est : « *à placer dans le bas du village, en avant du puits qui s'y trouve* ».

**Le 02 avril 1861** : « *L'autorisation demandée est accordée dans la condition que le monument sera érigé de manière à laisser libre pour la voie publique, de chaque côté de la construction un espace de 6 m entre les chasse-roues qui peuvent déjà exister sur ces points d'un côté ou de l'autre, et ceux dont le monument pourra être flanqué* ».

La croix de mission est réceptionnée début mai.

**En 1875** : à la suite d'une mission en décembre 1874, une croix commémorative a été érigée aux frais de la commune à la bifurcation des chemins de Jallerange à Besançon et de Saint-Vit à Voray, à l'angle inférieur de la maison du Sieur Jean SAGE.

M. JOLY Lucien, tailleur de pierre résidant à Franois, ouvrier ordinaire de la commune, est chargé des fournitures et des travaux de cette construction. La commune ouvre un crédit de 120 francs.

***La consultation des archives communales de Franois, de 1800 à 2000 nous montre l'attachement des élus à répondre aux attentes de la population de l'époque.***

***C'était un choix, sans nul doute, au prix de certains sacrifices.***

***Depuis la pose de la première pierre en 1828, l'église a fait l'objet d'un entretien régulier, mobilisant parfois des fonds importants comme en témoigne son état de conservation aujourd'hui.***

Autres sources : consultation sites internet.